

**AVIS PUBLIC**

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ**, par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Nazaire, que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 février 2019, le conseil municipal a adopté le règlement 366-19 relatif au traitement des membres du conseil municipal. Le présent règlement entre en vigueur à cette date conformément à la Loi.

Que ce règlement est actuellement déposé au bureau municipal situé au 174, rue Principale, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

Donné à Saint-Nazaire, ce cinquième jour du mois de février de l'an deux mille dix-neuf.



Pierre-Yves Tremblay, CPA, CA, directeur général et secrétaire-trésorier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, Pierre-Yves Tremblay, résident de Saguenay, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication dans les deux endroits prévus à cet effet.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Saint-Nazaire ce 5<sup>e</sup> jour de février 2019.



Pierre-Yves Tremblay, CPA, CA, directeur général et secrétaire-trésorier